TEXTE D'APPLICATION

<u>Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011</u> <u>Prise d'effet le 1er avril 2012</u>

Livre 3, Article 8.2.2.1.3

8.2.2.1.3 Agencement de 4,3 et 2 blasons triples verticaux de 40 cm:

En cas d'utilisation de 3 ou 4 blasons triples verticaux de 40 cm, la distance entre le sol et les centres des blasons de la ligne du milieu sera de 130 cm. Avec 4 blasons triples verticaux, il y aura au moins un espace de 10 cm entre les zones marquantes de la seconde et de troisième colonne et une distance maximum de 5 cm 2 cm entre les zones marquantes des colonnes 1 et 2 et des colonnes 3 et 4.

Avec 3 blasons triples verticaux, il y aura un espace minimum de 10 cm entre les zones marquantes de chaque colonne.

Avec 2 blasons triples verticaux (épreuves individuelles et par équipes) il y aura un espace minimum de 25 cm entre les zones marquantes de chaque colonne.

Avec un blason triple vertical installé horizontalement (tir de barrage par équipe), le centre de triple blason vertical sera de 130 cm au-dessus du sol